

Question présentée par la députée :
M^{me} Jocelyne Haller

Date de dépôt : 28 janvier 2016

Question écrite urgente

Genève : quelles mesures pour empêcher le commerce du pétrole de *Daech* ?

Selon une enquête du *Matin Dimanche* publiée le 13 décembre 2015¹, de nombreuses entreprises actives dans le négoce de matières premières ayant leur siège à Genève auraient traité du pétrole en provenance du port turc de Ceyhan. Cela alors même qu'il existe de forts soupçons que le pétrole en provenance de l'Etat turc, en particulier celui transitant par Ceyhan, soit le fruit du pillage des puits en Syrie et en Irak par l'organisation criminelle dite *Etat islamique* ou *Daech*.

Ces soupçons se fondent notamment sur le fait que les pics d'activités du port de Ceyhan « ne sont pas explicables par les tendances globales du marché » et « correspondent aux périodes où l'EI a pris le contrôle de champs de pétrole en Syrie et Irak »².

Or, permettre à des entreprises basées à Genève de collaborer au financement de *Daech* et de ses crimes contre les populations civiles du Moyen-Orient, d'Afrique et d'Europe est en contradiction manifeste avec l'obligation de notre canton de mener « une politique de solidarité internationale soutenant la protection et la réalisation des droits de l'homme, la paix, l'action humanitaire et la coopération au développement » (art. 146 al. 2 Cst-GE).

Compte tenu de ce qui précède et de l'obligation de prendre « toute initiative utile » pour remplir ses obligations relatives à la politique internationale (art. 146 al. 3 Cst-GE), il est impératif que le Conseil d'Etat communique au Grand Conseil :

¹ <http://enquete.lematindimanche.ch/petrole-daech/>

² *Idem*.

1. *Quelles démarches compte-t-il entreprendre afin de s'assurer que des entreprises ayant leur siège à Genève ne puissent participer au financement de l'organisation criminelle Daech ?*
2. *Est-ce que le Conseil d'Etat compte inviter publiquement les négociants en pétrole genevois à s'abstenir de toute opération portant sur du pétrole en provenance du port de Ceyhan et cela tant que les soupçons de provenance criminelle et terroriste de ce pétrole ne pourront être écartés ?*
3. *Est-ce que le Conseil d'Etat compte prendre contact avec le SECO afin qu'il procède à des contrôles sur le commerce de pétrole par des négociants genevois et, cas échéant, pour qu'il prononce des mesures d'interdiction de commerce du pétrole en provenance de lieux ou d'intermédiaires pour lesquels il existe des soupçons de lien avec l'activité criminelle de Daech ?*